

**Crédit de Fr. 55'000.- HT des Services industriels
pour le financement de l'appel d'offres lié à l'assainissement de l'éclairage public**

1. INTRODUCTION

La présente demande de crédit a pour but de financer un appel d'offres public en deux phases, soit une pré-qualification des soumissionnaires en première phase et un appel d'offres proprement dit en deuxième phase, avec les soumissionnaires retenus. Vu la procédure retenue de pré-qualification, un accompagnement avec un spécialiste des marchés publics est nécessaire. Au terme de l'appel d'offres, une demande de crédit pour l'acquisition du matériel retenu sera soumise au Conseil de Ville durant le deuxième semestre 2015.

2. LE PROJET

L'éclairage public (EP) est un gage de sécurité pour les habitants. L'Ordonnance sur l'énergie exige le remplacement des lampes inefficaces. Dans le cadre de la suppression des lampes à vapeur de mercure, interdites à la vente, et dans un objectif d'optimisation énergétique, les Services industriels (SID) projettent un assainissement de leur réseau d'EP. Il permettra de fournir un EP de très bonne qualité à leurs usagers, des économies d'énergies importantes, une réduction de la pollution lumineuse et une harmonisation du matériel urbain. Sur l'ensemble du territoire communal, un inventaire a mis en évidence l'existence d'environ 1'300 points lumineux fonctionnant encore au mercure. La législation impose leur assainissement. Forts de leur expérience positive dans l'implémentation d'ampoules LED dans diverses applications de l'éclairage public, tant sur les axes principaux que dans les quartiers résidentiels, les SID souhaitent promouvoir cette voie. La totalité des candélabres à mercure sera ainsi remplacée par la technologie LED la plus efficace actuellement disponible et permettant une diminution de l'intensité lumineuse en fonction de la classification des routes et des rues de la ville selon la norme EN 13201. L'action concerne 1'300 points lumineux sur les 3'000 recensés en ville. Une harmonisation du matériel urbain pour les rues concernées par l'assainissement des points lumineux au mercure engendre l'assainissement d'environ 1'600-1'800 points d'éclairage. L'assainissement du réseau d'EP concerne les réseaux routiers de transit, collecteurs, de desserte et de quartier ainsi que des chemins piétons et des zones de rencontre.

3. PROCESSUS RETENU POUR L'ASSAINISSEMENT

La longue durée de vie des équipements LED ainsi que la dépendance au fournisseur du matériel sur cette durée de vie nécessite une réflexion en profondeur quant au processus d'appel d'offres. La technologie LED impose des changements d'équipements plus complexes et plus onéreux en cas de défaillance du matériel en comparaison avec les technologies avec ampoules à vapeur de sodium haute pression par exemple, pour lesquels un marché avec des produits standards permet de mettre différents fournisseurs en concurrence. Le bilan photométrique et le cadastre d'EP établis par les SID permettent de mettre en soumission des « situations d'EP rue par rue » pour lesquels un travail d'ingénierie EP conséquent doit être réalisé par les soumissionnaires durant l'appel d'offres. Une rémunération à hauteur de Fr. 10'000.- par soumissionnaire est prévue. Cinq soumissionnaires au maximum seront retenus au terme de la pré-qualification.

4. MONTANT DU CREDIT ET FINANCEMENT

Le montant du crédit nécessaire pour cet appel d'offres est de Fr. 55'000.- (hors TVA) et se résume comme suit :

- indemnisation des soumissionnaires (5 x Fr. 10'000.-)	Fr. 50'000.-
- divers et imprévus et pour arrondi	Fr. 5'000.-
TOTAL HT	Fr. 55'000.-

Ce crédit sera financé par prélèvement sur le fonds 2410.12 « Eclairage public » doté d'un montant de Fr. 590'438.91 au 31 décembre 2014.

5. PLANIFICATION / CALENDRIER

La réalisation de l'appel d'offres est prévue en 2015. La réalisation des travaux d'assainissement est prévue en 2016-2017.

6. PREAVIS DES COMMISSIONS ET CONCLUSION

La Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ont préavisé favorablement cet objet. Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :
Damien Chappuis

La chancelière :
Edith Cuttat Gyger

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 11 mai 2015 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le crédit de Fr. 55'000.- HT des Services industriels pour le financement de l'appel d'offres lié à l'assainissement de l'éclairage public est accepté.
2. Ce crédit est financé par un prélèvement sur le fonds 2410.12 « Eclairage public ».
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Jeanne Beuret

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 1^{er} juin 2015